



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le vendredi 9 juin 2017 à 19 h 15.**

Sont présents à cette séance:

Siège no 1 Monsieur Marc Grenier  
Siège no 2 Monsieur Cléo Proulx  
Siège no 3 Monsieur Éric Rouillard  
Siège no 4 Madame Josette Labbé  
Siège no 6 Monsieur Jean-Louis Bonin

Monsieur Marc Poulin, conseiller au siège numéro 5 est absent.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence de la mairesse, madame Carmelle Carrier.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

Comme exigé par la loi, un avis de convocation a été remis en mains propres à tous les membres du conseil deux jours francs avant la présente séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Carmelle Carrier, mairesse, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**123070-06-2017** Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3- DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN ÉLEVAGE PORCIN : FERME HOLDREAM LOT NUMÉRO 4 698 287
- 4- PÉRIODE DE QUESTIONS
- 5- CLÔTURE DE LA SÉANCE

**3. DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UN ÉLEVAGE PORCIN : FERME HOLDREAM LOT NUMÉRO 4 698 287**

Après discussions, les membres du conseil ont pris la décision de convoquer une nouvelle séance extraordinaire le mardi 13 juin 2017 à 19 h 30 donnant la possibilité à certains membres du conseil de se déplacer pour visiter des



PROCÈS-VERBAL  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution  
ou annotation

bâtiments d'élevages porcins biologiques dans l'objectif de prendre une décision éclairée.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

**5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**123071-07-2017** Il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de fermer la présente séance. Il est 19 h 40.

**SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL**

Je, Carmelle Carrier, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

  
CARMELLE CARRIER, MAIRESSE

  
ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.